

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mardi 2 Avril 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	21

Vote
Prend Acte
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine et Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 2 Avril à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical du SIAEP NEMOURS - EAU POTABLE s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux membres le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des syndicats le .

Présents : M. PEUTOT Christian, Président, M. BADJA Hanspeter, M. BAURY-SAILLY Frédéric, Mme BEAUVAIS Evelyne, M. BRIAND Thierry, M. BROCHON Eric, M. COFRECES Segundo, M. DARVILLE Eric, M. DEMASSON Frédéric, M. DUMAY Jean-Claude, M. NEHOULT Jean-Pierre, M. ORIGNE Thierry, Mme PANNESE MAGALIE, M. PAVIE Gilbert, M. RAFFALLI Laurent, M. REMOND Thierry, M. ROUX Philippe, M. VALLERY Thierry, M. MORISSEAU Vincent

Excusé(s) avec procuration : Excusé(s) ayant donné procuration : M. KINDERF Gilles à M. BAURY-SAILLY Frédéric, M. JEULIN Fabrice à M. DEMASSON Frédéric,

Absent(s) :

Absent(s) : M. CLERGEOT Philippe, M. DOUANNE Bruno, M. JARDIM-VIEIRA Orlando, M. PETIT Michel, M. DALMAYRAC Eric, M. MAUCCI Xavier,

A été nommé secrétaire : M. COFRECES Segundo,

2024/008 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

Vu le vote du budget primitif 2023 en date du 28 mars 2023,

Considérant la présentation des résultats de l'exercice 2023 par le Président,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Sous la présidence de M. ROUX, Vice-Président, le Président ayant quitté la salle,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE, le compte administratif 2023 du service Eau potable, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement		
Résultats reportés		1 680 829.33 €
Opérations de l'exercice	1 516 673.11 €	1 564 926.15 €
TOTAL	1 516 673.11 €	3 245 755.48 €
Résultat de Clôture de Fonctionnement (a)		+ 1 729 082.37 €
Section d'investissement		
Résultats reportés		-35 315.14 €
Opération de l'exercice	952 021.61 €	1 050 135.81 €
Restes à Réaliser	0.00 €	0.00 €
TOTAL	952 021.61 €	1 014 820.67 €
Résultat de Clôture d'Investissement (b)		+ 62 799.06 €
Résultat Global de Clôture (a+b)		+ 1 791 881.43 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Et ont les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme.

Secrétaire .

M. CORNELES
Secrétaire



S.V.A.E.P.
ANEMOURS de 03/04/2024
LE PRÉSIDENT
64 78 14 48
Saint-Pierre

Christian PEUTOT